

RAPPORT

BILLS AUTRES QUE LES BILLS PRIVÉS
CONCERNANT L'ORDRE DE RENVOI

DU

COMITÉ SPÉCIAL PERMANENT DES BANQUES ET DU COMMERCE

PREMIER RAPPORT

Bills privés

DEUXIÈME RAPPORT

Bills privés

TROISIÈME RAPPORT

Bills privés

QUATRIÈME RAPPORT

Votre comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer au jour le jour, pour l'usage de ses membres et de ceux de la Chambre des Communes, ses délibérations de même que les témoignages qui peuvent être recueillis, et que la Règle 74 s'y rapportant soit suspendue. (Approbation proposée et adoptée le mardi, 13 mai 1924. Voir pp. 262 et 264, Votes et Délibérations.)

CINQUIÈME RAPPORT

Votre comité recommande que permission lui soit accordée de siéger pendant que la Chambre est en session. (Approbation proposée et agréée le mercredi, 14 mai 1924. Voir page 267, Votes et Délibérations.)

SIXIÈME RAPPORT

Votre comité recommande que l'ordre de renvoi soit libellé de façon à embrasser l'étude et la considération du but, de l'organisation et de l'opération d'un type de banque centrale ou à réserve, convenablement administrée. (Approbation proposée et perdue sur vote le mercredi, 2 juillet 1924. Voir page 471, Votes et Délibérations.)

SEPTIÈME RAPPORT

Votre comité recommande que le procès-verbal des délibérations et des témoignages recueillis par le comité spécial permanent de l'Agriculture, à la dernière session, soit renvoyé au comité spécial permanent des Banques et du Commerce.